

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025Date de convocation : 7 FEVRIER 2025Date d'affichage : 7 FEVRIER 2025

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 29 |
| Membres présents | 26 |
| Membres votants | 29 |

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Sylvie THOMAS-MALBEC, M. Daniel KAYAL, Mme Candice CHAPPAZ, Adjoint, MM. Jean-Pierre CHASTAING, Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Fabien VET, Mmes Carole MAUGER, Anne-Sophie DRIENCOURT, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mmes Vanessa LECLERC, Tiffany TRAN, Françoise MONET, M. Jean-Marie GERARD, Mme Gisèle MAURISSON, M. Michel ROCHER, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. CHASTAING, M. Michaël THOME pouvoir à M. KAYAL, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAIRE

N° DEL2025-008

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DECLASSEMENT ET LA CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE SISE 20 RUE JEAN MERMOZ A SAINT-PRIX

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la propriété communale sise 20 rue Jean Mermoz à Saint-Prix, cadastrée section AK n° 139, d'une superficie cadastrale de 408 m²,

Vu l'estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Val d'Oise en date du 24 août 2023, remise à jour en date du 31 janvier 2025, en connaissance de l'évolution du marché immobilier,

Vu la proposition d'achat, en date du 14 janvier 2025, de la SAS OPTIMHOME, signée par Monsieur Armand CHRQUI, pour l'acquisition de la propriété ci-dessus désignée moyennant un montant de 470 000 €,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente des Finances qui s'est réunie le 3 février 2025,

CONSIDERANT que la propriété concernée, qui se trouve située hors de l'enceinte scolaire, a été désaffectée, et en tout état de cause fait l'objet d'un déclassement formel, appartient au domaine privé de la commune au vu de la jurisprudence des juridictions administratives,

CONSIDERANT que la commune souhaite se libérer d'une partie de son foncier permettant des recettes venant abonder le Budget communal,

CONSIDERANT que la propriété sus-désignée n'a pas d'intérêt à être conservée par la commune,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative, et sur le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : PRONONCE en tant que de besoin le déclassement du bien immobilier sise 20 rue Jean Mermoz à Saint-Prix, cadastrée section AK n° 139 ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à procéder à la cession amiable de la propriété communale sise 20 rue Jean Mermoz à Saint-Prix, cadastrée section AK n° 139, pour une superficie cadastrale de 408 m² ;

Article 3 : APPROUVE la cession amiable de ce bien à Monsieur Armand CHRQUI pour un montant s'élevant à 470 000 € soit 454 107 €, prix net vendeur (honoraires à la charge de l'acquéreur) ;

Article 4 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette cession ;

Article 5 : DESIGNER la SELAS (Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée) EYMRI, Notaires Associés, située à Eaubonne (95600) pour la rédaction des actes à intervenir ;

Article 6 : DIT que la recette sera imputée au Budget principal de la commune.

* *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire